

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3184

présenté par
M. Lioger

à l'amendement n° 2986 de M. Nogal

ARTICLE 9 BIS

À la dernière phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« annuellement »,

les mots :

« chaque année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.